

LES OBJECTIFS DE FORMATION DES ÉLÈVES

POLITIQUE GÉNÉRALE

Dans la continuité de l'école élémentaire, la formation dispensée au collège est centrée sur l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun. Elle intègre les missions de l'École : instruire et éduquer, intégrer et promouvoir. Elle repose sur un ensemble d'enseignements qui, tous, ont un rôle à jouer dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun et dans leur évaluation.

(in Collège – présentation sur EDUSCOL : <http://eduscol.education.fr/cid46758/college-presentation.html>)

Pour atteindre ces objectifs, l'académie d'Orléans-Tours a mis en place un plan d'accompagnement ambitieux permettant à chaque professeur d'intégrer l'approche par compétences dans ses pratiques pédagogiques : ainsi, chaque établissement dispose d'un IA-IPR référent auquel il peut faire appel ; par ailleurs, le plan de formation destiné à former en trois ans les équipes de tous les collèges publics se poursuit et se terminera au cours de cette année 2012-2013.

On trouvera un dossier complet sur le socle commun en ligne sur le site académique à l'adresse suivante : http://www.ac-orleans-tours.fr/enseignements_et_pedagogie/socle_commun/

Le lycée d'enseignement général et technologique accueille les élèves à l'issue du collège. Sa mission est d'assurer la réussite de chaque lycéen.

Les évolutions portent parallèlement sur l'amélioration de l'orientation des lycéens, l'accompagnement personnalisé de leur scolarité et une meilleure adaptation du lycée à son époque, en termes d'apprentissage des langues étrangères, d'accès à la culture et de responsabilisation des lycéens. Une voie technologique renouvelée permet aux élèves de construire un véritable parcours technologique les conduisant aux métiers d'ingénieur et de technicien supérieur.

(in Lycée – présentation sur EDUSCOL : <http://eduscol.education.fr/pid23167/lycee.html>)

Comme au collège, le besoin de personnalisation des parcours se traduit notamment par la généralisation de l'accompagnement personnalisé et par la mise en place de stages de remise à niveau et de stages passerelles.

S'agissant de l'accompagnement personnalisé, des exemples de séquences sont mises en ligne sur le site académique à la rubrique pédagogie en complément des nombreuses ressources figurant sur le site EDUSCOL. (http://www.ac-orleans-tours.fr/enseignements_et_pedagogie/reforme_du_lycee/)

CONTRIBUTION ATTENDUE DES SCIENCES PHYSIQUES

Les Sciences Physiques participent naturellement à la politique éducative rappelée ci-dessus ; voici quelles sont les grandes priorités qui contribuent à atteindre les objectifs cités :

En collège :

- Donner à tous les élèves une culture scientifique et technique leur permettant de se faire une première représentation cohérente du monde.
- Pratiquer, chaque fois que c'est possible, une démarche d'investigation s'appuyant sur le questionnement des élèves.
- Prendre en compte dans son enseignement les sept piliers du socle commun de connaissances et de compétences, désormais intégré au programme.
- Diversifier les modes d'évaluation pour cerner, au mieux, les capacités des élèves en vue d'une orientation réussie.

Voir à cet égard, le document de ce dossier : *Le socle commun et les Sciences Physiques.*

En lycée :

- Développer l'autonomie des élèves, gage de réussite dans l'enseignement supérieur.
- Augmenter le nombre des étudiants dans les filières scientifiques.
- Développer, en classe de seconde, des compétences utiles tout au long de l'année et pour les classes de premières scientifiques et technologiques.
- Mettre en œuvre, en classe de seconde, l'enseignement thématique, pour adapter la pédagogie à la classe.
- Évaluer les compétences expérimentales, dès la classe de seconde, afin d'intégrer l'ensemble des compétences développées en sciences physiques.